

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du - 6 JUIN 2014

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux, notamment son article 21 ;

Vu les arrêtés du 19 décembre 1991 et du 16 juillet 1993 fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2013 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, conservateur général du patrimoine, inspection des patrimoines, archéologie, direction générale des patrimoines, est nommé en qualité de président de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Michel LENOBLE, ingénieur de recherche hors classe, adjoint au conservateur régional de l'archéologie, pôle patrimoine et architecture, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes ;

- Madame Elisabeth MARIE-VICTOIRE, ingénieure de recherche hors classe, responsable, pôle scientifique béton, laboratoire de recherche des monuments historiques ;

- Monsieur Michel MENU, ingénieur de recherche hors classe, chef du département recherche, centre de recherche et de restauration des musées de France.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 6 JUIN 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Castell', written in a cursive style.

C. CASTELL